

Contacts

Directeur Sportif : Charly SIMO

Mail : goalball@handisport.org Téléphone : 06 14 44 47 51

Les classifications aux Jeux régionaux

Aux Jeux régionaux, le goalball est ouvert aux classes suivantes :

Classifications officielles :

B 1 : correspond aux personnes ayant une Cécité Totale.





B 2 : correspond aux personnes ayant une Cécité Partielle.

B 3 : correspond aux personnes ayant une Cécité Légère.

Classifications non-éligibles mais ouvertes aux JRAH exclusivement :

DV NE : correspond aux personnes ayant une Cécité Légère mais ne respectant pas le handicap minimum de la classe B3.

Handicap moteur : tout handicap moteur évoluant debout.

<p>B1</p>	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Cécité totale</p> <p>Pas de perception lumineuse ou incapacité de reconnaître une forme</p>
<p>B2</p>	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Cécité partielle</p> <p>Acuité visuelle ne dépassant pas 1/30^{ème} au meilleur œil après correction</p> <p>Champ visuel ne dépassant pas 5°</p>
<p>B3</p>	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Cécité Légère</p> <p>Acuité visuelle ne dépassant pas 1/10^{ème} au meilleur œil après correction</p> <p>Champ visuel ne dépassant pas 20°</p>
<p>DV NE</p>	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Cécité Légère</p> <p>Acuité visuelle dépassant 1/10^{ème} au meilleur œil après correction</p> <p>Champ visuel dépassant 20°</p>
<p>Handicap moteur</p>	<p>Tous profils de handicap moteur, évoluant debout</p>	<p>Avoir <u>les capacités motrices suffisantes</u> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer l'activité les yeux masqués - Effectuer des plonges latéralement - Attraper et envoyer un ballon avec force et précision.